

saint-pardoux-soutiers

Projet de maison d'assistants maternels présenté

Rebondissant sur des demandes émanant d'assistantes maternelles de la commune, le maire, Johan Baranger, avait invité Louis-Marie Birot, jeudi 3 décembre, à venir présenter aux conseillers municipaux leur projet de maison d'assistants maternels (Mam) qu'ils ont créé il y a dix ans à Clessé. L'occasion pour chacun de s'informer au mieux des conditions de fonctionnement et des modalités de mise en œuvre avant, éventuellement, de s'engager plus en avant dans le soutien de ces initiatives. « *Les Mam ne sont pas des projets communaux mais des projets portés par des professionnelles de la petite enfance. Toutefois, elles peuvent être des soutiens au développement et au maintien sur les communes rurales des services, comme le maintien de*

l'école communale », a souligné Louis-Marie Birot.

Aussi, les présidents de commission ont rendu compte de leurs travaux, avec la reprise prochaine du conseil municipal des jeunes, la possible organisation en 2021 d'une fête des associations, l'évaluation de la dernière campagne de dératisation et l'organisation le dimanche 20 décembre d'un marché de Noël éphémère.

Commission Gemapi. Pascal Poublanc a été choisi par le conseil pour siéger à la commission Gemapi qui organise la gestion de l'eau sur les différents bassins versants de la commune. D'autre part, le conseil a approuvé à l'unanimité la convention d'animation du site Natura 2000 et l'admission en non-valeur à hauteur de 674 € de dettes de restaurant scolaire.

Travaux et achats. Le conseil vote à l'unanimité le nouveau plan de financement de la future maison Francette pour un montant de 619.253 €, dont près de 70 % pourraient être financés par des subventions, laissant un autofinancement à hauteur de 155.492 €. D'autre part, le conseil propose de présenter la rénovation d'une dernière tranche de travaux à l'ancien presbytère et la réfection partielle d'un logement locatif à Soutiers pour une éligibilité financière au plan « 1.000 chantiers ». Le devis de Tabula Rasa pour la mise en place du site extranet a été adopté à l'unanimité pour un montant de 6.000 € ainsi que la mise en place de panneaux de signalisation pour 4.950 €. Enfin, la collectivité a validé l'achat d'un véhicule électrique d'occasion pour 10.800 €.